



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 04-2021

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la rénovation de l'éclairage public

Vu l'ancienneté des luminaires et de certains supports de l'éclairage public communal,

Vu l'audit énergétique réalisé par SIG en août 2019 et les potentielles économies d'énergie réalisables sur les luminaires,

Vu le devis SIG d'un montant total de Fr. 283'890.-, se composant d'un montant de Fr. 186'390.- pour le remplacement des luminaires et d'une réserve de Fr. 97'500.- pour le remplacement éventuel des vieux supports,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le 21 septembre 2021

D É C I D E (à la majorité simple)

par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (sur 9 présents)

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public, en tenant compte qu'il ne sera pas forcément nécessaire de remplacer tout ou partie des vieux supports.
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 283'890.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ces dépenses au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 283'890.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le délai référendaire expire le 9 novembre 2021



René JEMMELY, Maire

Avusy, le 30 septembre 2021